

### I - LES NIVEAUX DE MAINTENANCE

Un niveau de maintenance se définit par rapport :

- à la nature de l'intervention,
- à la qualification de l'intervenant,
- aux différents moyens mis en œuvre.

La norme (NF X60-011) propose, à titre indicatif, les 5 niveaux suivants :

NIVEAU	NATURE	PERSONNEL	MOYENS
1 <sup>er</sup>	Réglages simples au moyen d'éléments accessibles sans aucun démontage ou ouverture de l'équipement (dégagement d'un produit coincé, voyants, fusibles).	Opérateur	Outillage défini dans la notice d'utilisation.
2 <sup>ème</sup>	Dépannages par échange standard des éléments prévus à cet effet et opérations mineures de maintenance préventive (graissages).	Technicien habilité.	Outillage de base et pièces de rechange sur place.
3 <sup>ème</sup>	Identification et diagnostic de pannes, réparations par échange de composants (remplacement d'une clavette).	Technicien spécialisé.	Outillage prévu et appareils de mesure.
4 <sup>ème</sup>	Travaux importants de maintenance corrective ou préventive sauf rénovation et reconstruction (remplacement d'un coffret électrique).	Equipe disposant d'un encadrement technique spécialisé.	Outillage spécifique.
5 <sup>ème</sup>	Rénovation, reconstruction ou réparations importantes (mise en conformité).	Atelier central de maintenance, sous-traitance, constructeur.	Moyens proches de ceux de la fabrication.